

# Médiation culturelle et civilisation numérique : l'avenir d'une illusion

**Note:** *Contrairement à l'erreur, qui est une faute objective, l'illusion est une croyance erronée, motivée par le désir et la subjectivité*

**Jean-Marie Lafortune**

**Professeur au département de communication sociale et publique  
Université du Québec à Montréal**

**LRPC - Midi-recherche | 26 novembre 2020**

# Constat de départ

Lafortune, J.-M. (2020). De la médiation culturelle à la médiatisation de la culture : entre droit et régulation. Dans M. De Gioia et M. Marcon (dir.). *L'essentiel de la médiation : le regard des sciences humaines et sociales* (p. 359–372). Bruxelles : Peter Lang.

Corollaire de l'idéal humaniste, où l'art outille la démocratie en développant la sensibilité, la subjectivité, l'opinion et la participation, le paradigme de la médiation culturelle, d'emblée fragilisé par ses racines juridiques ambiguës, semble condamné par la civilisation numérique dans laquelle l'art alimente les innovations techno-commerciales (outil de management) ou fabrique du lien social.

Pléthore de colloques axés sur l'art et le vivre ensemble, art-thérapie, etc.  
À lire: Fred Turner (2020), *L'usage de l'art de Burning Man à Facebook : art, technologie et management dans la Silicon Valley*. c&f Éditions.

# 1/ Origine juridique ambiguë de la notion

Médiation vs conciliation : résolution de conflits par des procédures (non)-formelles qui postulent :

- ❑ Indépendance, impartialité et neutralité vs parti pris des médiateurs culturels;
- ❑ Fiction de l'égalité des parties (liberté et responsabilité des personnes médiées) qu'ils ne partagent pas;
- ❑ Résolution plus ou moins définitive des tensions.
- ❑ *Il ne s'agit plus de s'interposer entre deux sujets, mais entre des sujets et des objets (œuvres).*

## 2/ Glissements en découlant

- ❑ Combinaison d'approches formelles/informelles dans les pratiques qui brouille les statuts.
- ❑ Pouvoir culturel faiblement assumé conduit à ce que :
  - L'interprétation cède aux relations publiques;
  - L'animation cède à l'obsession sécuritaire;
  - L'éducation artistique cède à la formation qualifiante.
- ❑ *Les MC ne peuvent ni ne veulent formaliser de procédure, qui leur accorderait un statut précis en tant que tiers.*

# 3/ Idéaux compromis

- Les goûts culturels se diffusent de manière descendante jusqu'à relier tous les membres de la communauté politique dans une élévation collective – démocratisation. Or, les déterminants des pratiques culturelles demeurent (revenu, diplôme...) alors que les non-publics puisent à leurs propres répertoires.
- Une intervention culturelle militante (pro-active et à l'écoute) peut parvenir à réduire les inégalités sociales (alors que les obstacles à la participation relèvent des conditions de travail et de vie).

# 4/ Médiation culturelle insoluble dans la civilisation numérique

- ❑ Transformation des modalités de mémoire et d'échange, reflétés par l'évolution des supports et les déplacements de leurs contextes de médiation (la culture numérique se pratique seul, devant écran et au moment de son choix).
- ❑ L'accélération de l'innovation prend de vitesse les organisations sociales.
- ❑ L'intervention culturelle glisse, avec les rattachements disciplinaires et les formes de régulation qui s'en suivent, du domaine social (droit, sociologie, communication sociale, éducation) à celui de l'économique (études médiatiques, marketing et sciences économiques).